

Les crédits du concours particulier sont délégués, chaque année, par le ministère de l'Intérieur à la Préfecture de Région. La DRAC (conseiller livre et lecture avec, le cas échéant, l'appui de l'architecte conseil attaché au service Livre et lecture du ministère de la culture) apporte son expertise scientifique et technique au projet et assure la gestion administrative et financière des dossiers.

L'engagement comptable est assuré par la Préfecture de région.

### Sommaire

Rappel du dispositif	p. 2
Répartition par département	p. 3-6
Répartition par type d'intervention	p. 7
Répartition par porteur de projet	p. 8
Répartition démographique	p. 9
Ouvertures 2013	p. 10
Liste des opérations 2013	p. 11-12
Cartographie	p. 13-14
Annexe : évolution depuis 1986	p. 15



Médiathèque de Nogent-sur-Vernisson (Loiret) ouverte en 2013.  
© Mairie de Nogent-sur-vernisson, Médiathèque

Depuis 2004 le concours particulier des bibliothèques fait l'objet en région Centre d'un règlement écrit approuvé par le SGAR (secrétariat général pour les affaires régionales) et le CAR (Comité de l'Administration Régionale). Ce règlement constitue une sorte d'aide-mémoire conçu dans un esprit de simplification administrative résumant l'essentiel des modalités de soutien. Il rappelle aux collectivités les modalités administratives, les impératifs chronologiques. Il leur donne les règles de calcul du taux de subvention appliquées également pour tous les projets.

Cette gouvernance a permis de présenter chaque année en CAR des programmations financières solides et des projets construits avec les collectivités sur la base stable d'un langage commun.

Les évolutions du concours particulier des bibliothèques, mises en forme dans la circulaire interministérielle MCCE1235052C du 07 novembre 2012, ont conduit à réviser les règlements en vigueur sur trois points majeurs :

- la **suppression du prix plafond** supprime la limitation de l'assiette de la subvention, rendant celle-ci plus proche des réalités concrètes des coûts à la construction.
- l'**intégration** dans l'assiette de calcul de la subvention **des études déjà réalisées**. Ce qui devrait permettre de limiter les surcoûts et les délais générés par des imprévus que les études permettent de mieux cerner.
- **Intégration** dans l'assiette de calcul de la subvention **des dépenses de fonctionnement nécessaires au lancement d'un nouvel équipement**, dépenses consistant, pour l'essentiel dans l'acquisition de documents sur tout support.

### La dotation générale de décentralisation (DGD)

Les lois de décentralisation du 7 janvier 1983 et du 22 juillet 1983 ont confirmé la compétence des communes sur les bibliothèques municipales ; les crédits qui leur étaient auparavant consacrés par l'État (investissement et fonctionnement) ont été inscrits dès 1986 au sein de la dotation générale de décentralisation sous la forme d'un concours particulier.

En ce qui concerne les bibliothèques centrales de prêt (BCP), transférée aux conseils généraux par la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983, le dispositif a été, dans un premier temps, légèrement différent puisque les crédits destinés aux dépenses de fonctionnement de ces bibliothèques n'étaient pas inscrits sous la forme d'un concours particulier mais confondus au sein de la dotation générale de décentralisation.

Le dispositif résultant des lois de 1983 et de la loi n° 92-651 du 13 juillet 1992 a été modernisé et simplifié par l'article 141 de la loi n° 2005-1719 du 30 décembre 2005 portant loi de finances pour 2006, qui a regroupé dans une seule enveloppe toutes les aides à l'investissement destinées aux bibliothèques municipales et aux bibliothèques départementales de prêt (anciennes BCP devenues BDP en 1992).

### Typologie des opérations relevant du concours particulier

Le concours particulier concerne 3 types d'opération :

#### 1/ la construction et/ou l'aménagement mobilier :

On entend par « construction » soit la *création* d'un nouveau bâtiment, soit la *rénovation* d'un bâtiment existant (amélioration de la condition du bâtiment et modernisation globales du bâtiment et de ses services), soit sa *restructuration* (travaux lourds sur un bâtiment déjà existant destinés à réorganiser l'espace à de nouvelles fins ou en suivant de nouvelles conceptions).

En matière d'aménagement et équipement, l'acquisition de mobiliers de présentation ou de rangement de documents, l'acquisition d'équipements anti-vol, de matériels technique, audiovisuel ou de mobiliers d'exposition sont éligibles à une subvention au titre du concours particulier.

#### 2/ l'informatisation :

Sont concernées des opérations telles qu'une première informatisation ; la création de services aux usagers utilisant l'informatique (espace multimédia, matériel spécifique pour les personnes handicapées, ...) ; le renouvellement, modification ou extension de systèmes informatiques de gestion de bibliothèque, 5 ans au moins après l'informatisation précédente.

#### 3/ la numérisation des collections patrimoniales :

La numérisation, le signalement et la diffusion des collections patrimoniales peuvent faire l'objet d'une subvention de l'État au titre du concours particulier des bibliothèques ouvert au sein de la dotation générale de décentralisation. Le patrimoine écrit contribue, en effet, à la construction de l'histoire collective et doit donc faire l'objet de la médiation la plus large auprès de tous les publics de ces établissements. Les opérations de numérisation des collections participent à cette médiation tout en améliorant la conservation des documents anciens, rares ou précieux par la production de documents de substitution.

#### 4/ la mise en place des moyens de fonctionnement

Depuis le décret 2012-717 du 7 mai 2012, explicité par la circulaire interministérielle MCCE1235052C du 07 novembre 2012, le concours particulier s'est ouvert à un quatrième type d'opération : la mise en place des moyens de fonctionnement d'un équipement dans le contexte d'une création, d'une rénovation ou d'une extension. L'acquisition de collections tous supports, de premiers abonnements numériques, les frais de déménagement, d'installation provisoire, de formation peuvent ainsi désormais être financés au titre du concours particulier. Cette nouvelle disposition est opérationnelle depuis 2013.

## Répartition des opérations par département

### Chiffres clés 2013

43 opérations subventionnées

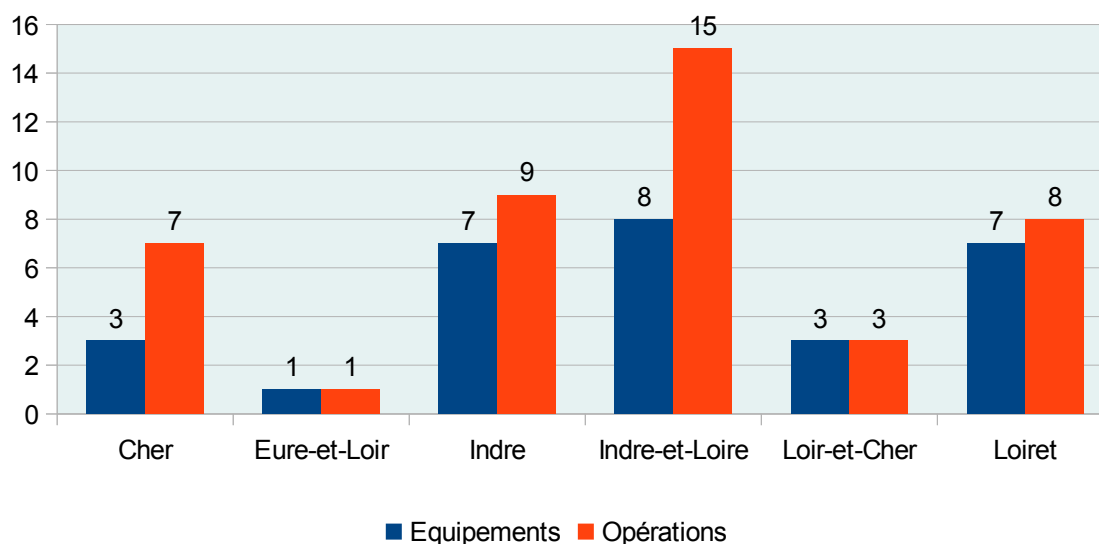
29 équipements bénéficiaires

Montant total des opérations HT programmées en 2013 : 18 913 434 €

Montant total des subventions Etat : 7 454 610 € soit 39,4% du montant total estimé des travaux

Montant des subventions de l'Etat pour 2013 : 2 531 559 € (2 599 345 € en 2012)

Nombre d'équipements et d'opérations par département



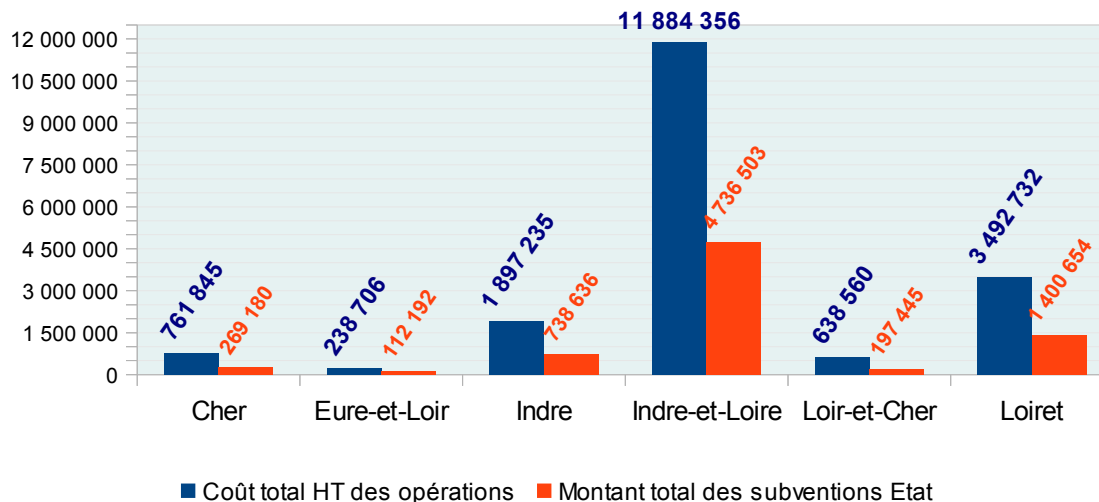
Opérations 2013 comportant	
1 seule tranche	19
2 tranches	9
3 tranches	12
4 tranches	3

Opérations	
débutant en 2013	19
se terminant en 2013	3
se poursuivant en 2013	21

Liste détaillée des opérations : cf annexe

## Répartition des montants par département

### Région Centre - Concours particulier 2013



	Nombre d'équipements	Coût total opération HT	Subvention Etat en 2013	Montant total subvention Etat	Part des subv/ coût opération
<b>Cher</b>	3	761 845	154 410	269 180	35,33 %
<b>Eure-et-Loir</b>	1	238 706	50 000	112 192	47,00 %
<b>Indre</b>	7	1 897 235	238 504	738 636	38,93 %
<b>Indre-et-Loire</b>	8	11 884 356	1 462 104	4 736 503	39,85 %
<b>Loir-et-Cher</b>	3	638 560	77 993	197 445	30,92 %
<b>Loiret</b>	7	3 492 732	548 548	1 400 654	40,10 %
<b>Total</b>	<b>29</b>	<b>18 913 434</b>	<b>2 531 559</b>	<b>7 454 610</b>	<b>39,41 %</b>

#### Notes :

**Coût de l'opération** : il s'agit d'un coût objectif déclaré sur devis ou APD. Les aléas techniques peuvent modifier ces coûts initiaux.

**Subventions** : Lorsqu'une opération se déroule en plusieurs tranches et sur plusieurs années, la subvention fait l'objet de plusieurs versements. Le montant total indiqué dans le graphique correspond par conséquent soit à la subvention totale pour les opérations sur plusieurs exercices, soit au montant de la subvention 2013 pour les opérations à tranche unique.

Le taux de subvention de base correspond à un pourcentage du coût subventionnable hors taxes pour les travaux et pour l'équipement mobilier et matériel. Ce taux de base dépend des disponibilités budgétaires mises en regard du nombre des dossiers retenus par la programmation régionale, il peut donc subir des variations d'une année à l'autre. Pour 2013 ce taux de base a été établi à 35 % pour tous les projets.

Dépendant également des disponibilités financières, une bonification de ce taux de base (dans la limite de deux bonifications par projet) est possible, à raison de 5% maximum, pour les projets répondant à différents critères précisés par la circulaire de novembre 2012.

La grande disparité observée entre les départements ne tient pas seulement aux réalités économiques, démographiques de ces territoires mais également à la politique de lecture publique qui y est menée depuis des années, par exemple dans quatre départements :

Ainsi le département de **l'Indre** a longtemps fait porter sa politique d'investissement, par ailleurs très dynamique, sur de petits projets qui aujourd'hui parsèment son territoire. Mais il manque encore l'échelon intermédiaire que constituent les médiathèques « Tête de réseaux » qui font le lien entre les bibliothèques départementales de prêt (BDP) et les petites bibliothèques de proximité. Argenton-sur-Creuse constitue à cet égard plutôt une exception avec un réseau très efficace.

Dans le **Cher**, la politique de structuration du réseau départemental ne s'est mise en place que tardivement mais on observe actuellement l'émergence d'initiatives nouvelles grâce à l'adoption d'un schéma départemental de développement de la lecture publique.

L'**Eure-et-Loir** connaît une situation assez similaire. Malgré de nombreuses réalisations (Anet, Auneau, Chartres, Châteaudun, Cloyes-sur-le-Loir, Dreux, Janville) le territoire de ce département reste encore fortement marqué par le manque d'établissements de qualité assurant un vrai rayonnement, tout particulièrement à l'ouest, au centre et au nord-est (un beau projet à Epernon toutefois).

A l'inverse le conseil général de **Loir-et-Cher** mène une politique très volontariste en faveur du développement des médiathèques « Têtes de réseau » et des établissements intercommunaux. Delà des projets peu nombreux mais d'envergure et très structurants.



Médiathèque Denis Poisson de Pithiviers (Loiret)  
© DRAC Centre

En 2013, 5 équipements ont fait l'objet d'une première intervention de l'Etat au titre du concours particulier : bibliothèque de Pigny (Cher), de Saint-Valentin (Indre), de Luynes (Indre-et-Loire), de Vineuil (Loir-et-Cher), la bibliothèque départementale de prêt de Châteauroux (Indre).

Le projet de construction de la bibliothèque de Ballan-Miré (Indre-et-Loire) abandonné en 2005-2007 a été relancé en 2013.

En 2013, plusieurs équipements ont fait l'objet de deux ou plusieurs opérations soutenues par l'Etat :

- Pigny (18) : Construction et ameublement
- Saint-Doulchard (18) : extension, mobilier, informatisation, acquisition d'un fonds
- Chaillac (36) : mobilier et informatisation
- Châteauroux (36) : aménagement et mobilier
- Artannes-sur-Indre (37) : Construction (projet porté par la commune) et mobilier (projet porté par la com. de communes)
- Azay-le-Rideau (37) : aménagement, mobilier, informatisation
- Montlouis-sur-Loire (37) : construction et acquisition d'un fonds
- Tours (37) : mise aux normes, mobilier, informatisation, acquisition d'un fonds
- Saint-Denis-de-l'Hôtel (45) : mobilier et informatisation.

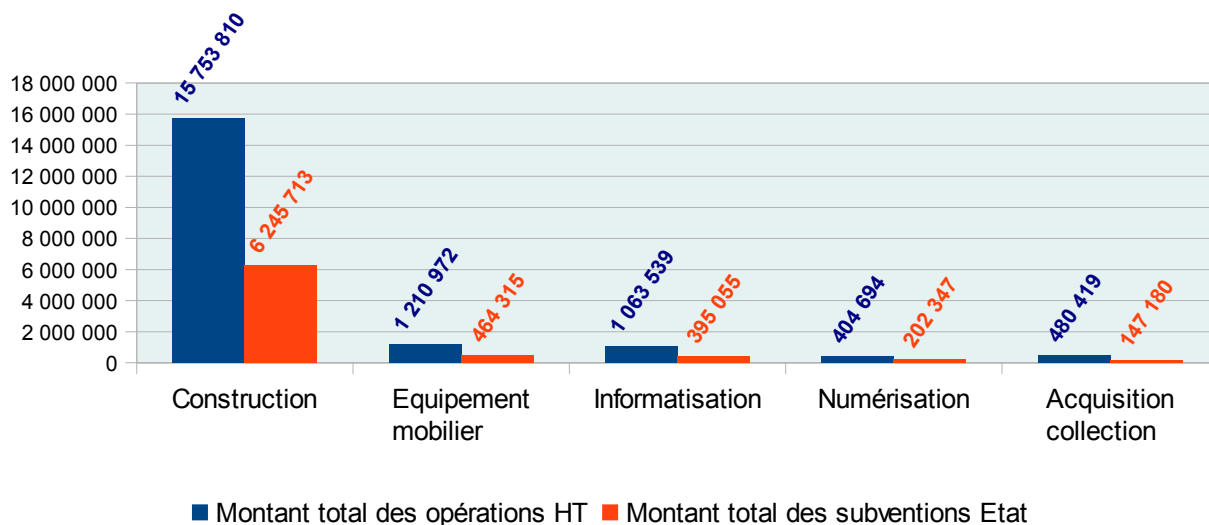
Montant de l'opération	Nombre d'opérations
De 0 à 9999 €	3
De 10 000 à 49 999 €	10
De 50 000 à 99 999 €	4
De 100 000 à 299 999 €	10
De 300 000 à 499 999 €	8
De 500 000 à 999 999 €	2
1 M€ et plus	6
<b>Total</b>	<b>43</b>

Montant total des subventions Etat	Nombre d'opérations
De 0 à 9999 €	9
De 10 000 à 49 999 €	10
De 50 000 à 99 999 €	7
De 100 000 à 299 000 €	10
De 300 000 à 499 000 €	2
De 500 000 à 999 999 €	4
1 M et plus	1
<b>Total</b>	<b>43</b>



Médiathèque de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire)  
© Ville de Montlouis-sur-Loire, service communication

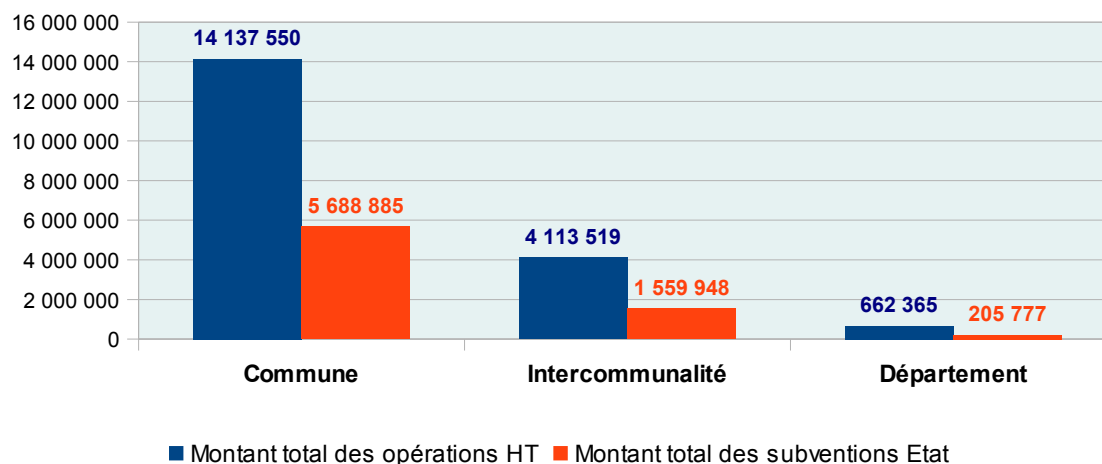
### Répartition par type d'opération Concours particulier - Région Centre 2013



La circulaire de 2012 a introduit un nouveau critère d'aide pour les opérations consistant principalement en la constitution d'un fonds tous supports en vue du (re)démarrage de l'activité, ce qui a suscité des dossiers de ce nouveau type dès 2013.

	Montant total des opérations HT	Subventions Etat versées en 2013	Montant total des subventions Etat	Part des subventions / coût des opérations
<b>Construction</b>	15 753 810	1 852 969	6 245 713	39,65%
<b>Equipement mobilier</b>	1 210 972	260 714	464 315	38,34%
<b>Informatisation</b>	1 063 539	221 104	395 055	37,15%
<b>Numérisation</b>	404 694	100 000	202 347	50,00%
<b>Constitution de fonds</b>	480 419	96 772	147 180	30,64%
<b>Total</b>	<b>18 913 434</b>	<b>2 531 559</b>	<b>7 454 610</b>	<b>39,41%</b>

### Répartition des montants en fonction du porteur de projet Concours particulier - Région Centre 2013



Opérations portées par :	Nombre	Répartition des coûts des opérations HT	Pourcentage des coûts des opérations	Montant des subventions Etat 2013	Montant total des subventions Etat	Part des subventions / Coût des opérations
Commune	25	14 137 550	74,75%	1 967 779	5 688 885	40,24 %
Intercommunalité	4	4 113 519	21,75%	458 793	1 559 948	37,92 %
Département	1	662 365	3,50%	104 987	205 777	31,07 %
<b>Total</b>	<b>30</b>	<b>18 913 434</b>		<b>2 531 559</b>	<b>7 454 610</b>	<b>39,41 %</b>

L'intervention des structures intercommunales dans les projets de bibliothèques date de 1993. En 1993 et les années suivantes, le district du Véron est le premier regroupement de communes à être aidé au titre du concours particulier pour la bibliothèque d'Avoine. Dans les années suivantes, les projets de bibliothèques d'Argenton-sur-Creuse (1998) et d'Onzain (1999) sont à leur tour portés par des communautés de communes. A partir de 2003, ce n'est plus une mais plusieurs communautés de communes qui portent, chaque année un projet de bibliothèque. La part représentée par le coût des opérations intercommunales et le niveau de financement est néanmoins très variable d'une année sur l'autre.

En 2013, sept structures intercommunales ont bénéficié d'aide au titre du concours particulier :

→ 2 communautés d'agglomération

Dreux agglomération

Tours Plus (bibliothèque de Ballan-Miré)

→ 5 communautés de communes

Communauté de commune de la Septaine (bibliothèque d'Avord, Cher)

Communauté de communes du Pays d'Argenton-sur-Creuse (bibliothèque d'Argenton, Indre)

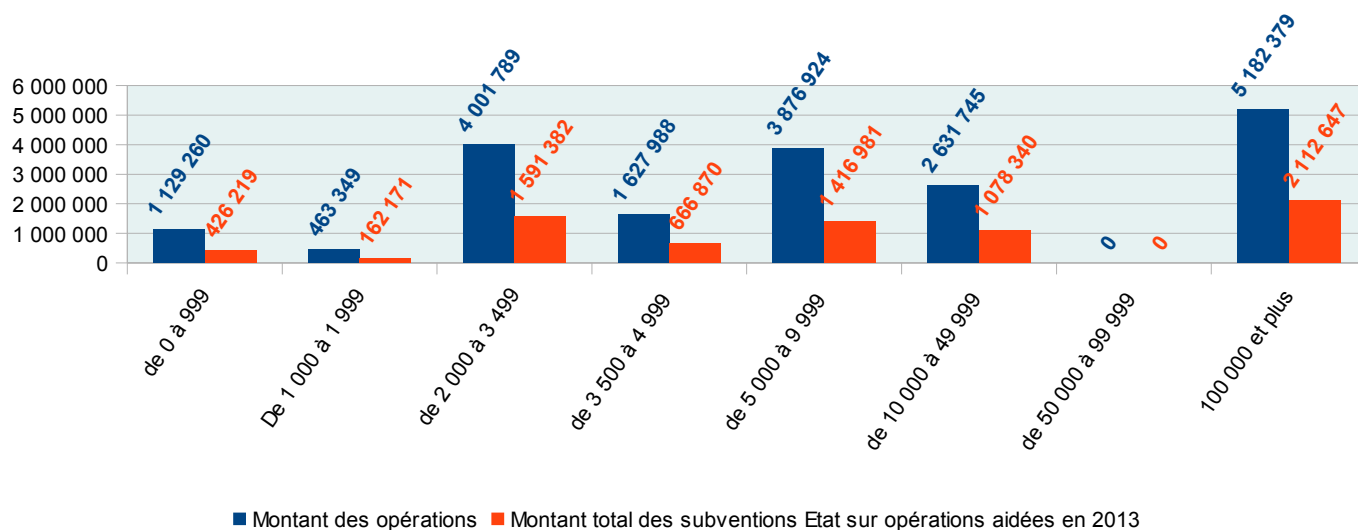
Communauté de communes de Champagne berrichonne (Saint-Valentin, Indre)

Communauté de communes du haut Vendomois (bibliothèque de Fréteval, Loir-et-Cher)

Communauté de communes Val d'Or et Forêt (bibliothèque d'Ouzouer-sur-Loire, Loiret)



### Répartition des montants par tranche de population Concours particulier - Région Centre 2013



Dans la programmation 2013, on remarque la présence de dossiers de qualité concernant directement des zones très rurales de notre région, ainsi les constructions et aménagements à Pigny (Cher), Valençay et Azay le Ferron (Indre), Azay-le-Rideau et Artannes, Genillé ou Saint-Etienne-de-Chigny (Indre-et-Loire), la communauté de communes de Val d'or et forêt (Loiret). Par ailleurs, les technologies de l'information et de la communication ont l'objet d'investissement notamment à Dreux et Blois.

Parmi les communes aidées en 2013 étaient classées en zone de revitalisation rurale (ZRR) par arrêté du 10 juillet 2013 :

Avord (Cher), Azay-le-Ferron, Chaillac, Saint-Valentin, Valençay (Indre), Génillé (Indre-et-Loire), Fréteval (Loir-et-Cher).

Le montant des opérations réalisées dans les ZRR représentent 9,54% du montant total des opérations 2013 et 7,46% du total des subventions attribuées cette même année.



Bibliothèque de Chaillac (Indre)  
© Ville de Chaillac

## Ouvertures de bibliothèques/ médiathèques 2013

Il s'agit soit de constructions neuves soit de réouvertures après travaux.

Ville	Date des opérations	Opération(s) réalisées avant ouverture	Surface plancher (en m <sup>2</sup> )
Chaillac (36)	2012-2013	Construction neuve + réhabilitation, informatisation, mobilier	130
Montlouis-sur-Loire	2011-2013	Construction neuve, mobilier, informatisation, 1er fonctionnement	1 037
Tours (37)	2011-2013	mise aux normes, mobilier, informatisation, 1er fonctionnement	2 505
Chailles (41)	2011-2012	Construction neuve, mobilier	250
Mont-près-Chambord (41)	2012	extension, mobilier, informatisation	445
Huisseau-sur-Cosson (41)	2012	Construction neuve	218
Savigny-sur-Braye (41)	2011-2012	Construction neuve	617
Saint-Jean-de-Braye (45)	2010-2012	Réhabilitation, mobilier, informatisation	1 600
Nogent-sur-Vernisson (45)	2010-2013	Réhabilitation + construction neuve, mobilier, informatisation	457
Pithiviers (45)	2009-2013	Restructuration	1 178
Saint-Père-sur-Loire (45)	2012-2013	restructuration, informatisation	114
<b>Total</b>			<b>9 125</b>



Médiathèque de Montlouis-sur-Loire (Indre-et-Loire)  
© Ville de Montlouis-sur-Loire, service communication

## Annexe 1 : Liste des opérations 2013

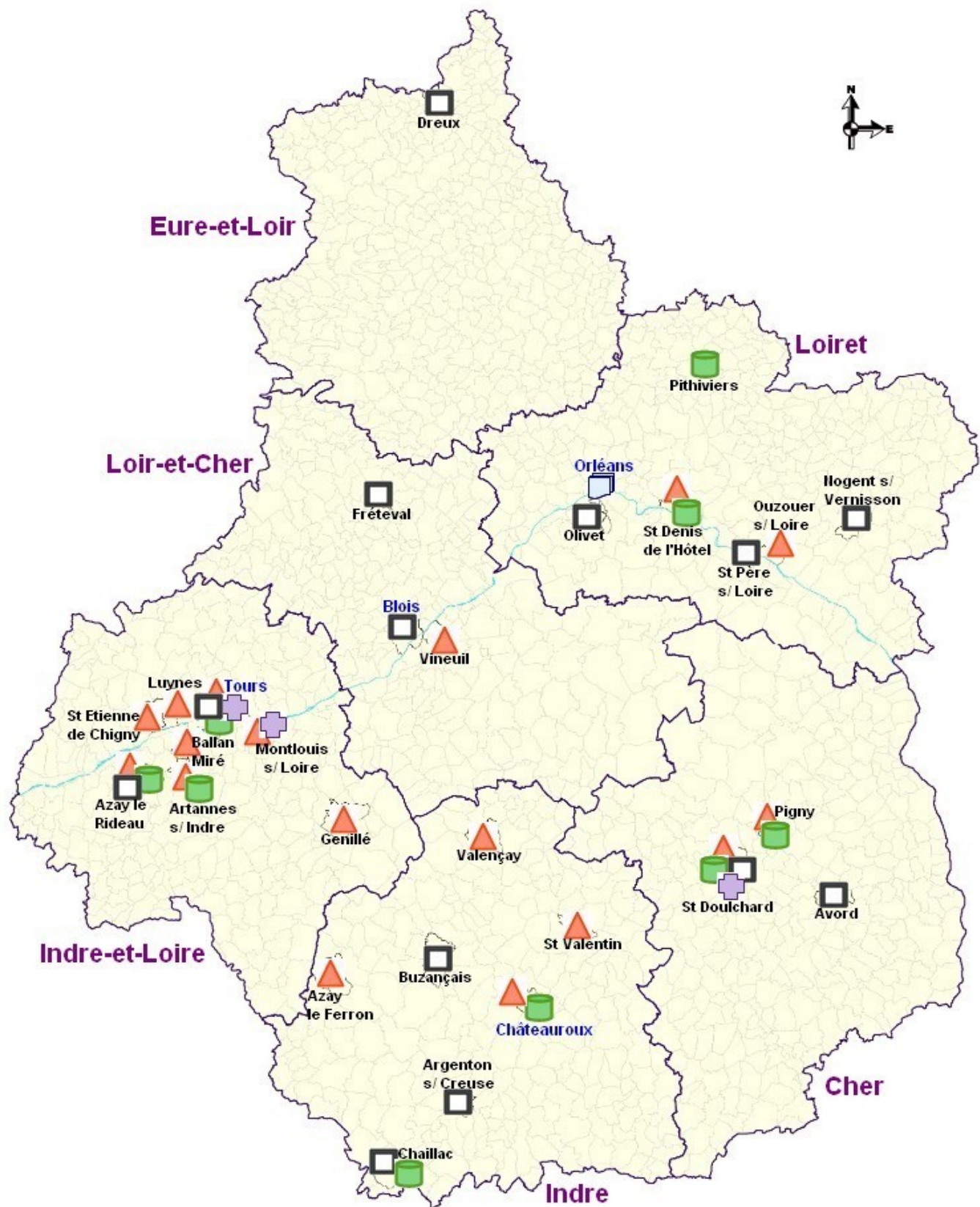
DPT	Commune	Coût de l'opération HT en F jusqu'en 2001 inclus	Subventions Etat 2013 (Total subventions Etat)	Tranche de travaux	Opération
<b>CHER</b>					
18	AVORD (Com. de Com. de la Septaine)	50 680 €	20 272 € (20 272 €)	1.1	Informatisation
18	PIGNY	297 850 €	52 124 € (104 248 €)	1.2	Construction
18	PIGNY	16 885 €	5 910 € (5 910 €)	1.1	Equipement mobilier et/ou matériel
18	SAINT-DOULCHARD	222 205 €	30 583 € (77 772 €)	1.2	Construction (extension)
18	SAINT-DOULCHARD	106 725 €	21 896 € (37 354 €)	1.2	Equipement mobilier et/ou matériel
18	SAINT-DOULCHARD	40 680 €	14 238 € (14 238 €)	1.1	Informatisation
18	SAINT-DOULCHARD	26 820 €	9 387 € (9 387 €)	1.1	Acquisition collection
<b>18</b>	<b>Sous-total</b>	<b>761 845 €</b>	<b>154 410 € (269 181 €)</b>		
<b>EURE-ET-LOIR</b>					
28	DREUX (Com. de Com.)	238 706 €	50 000 € (112 192 €)	2.3	Informatisation
<b>28</b>	<b>Sous-total</b>	<b>238 706 €</b>	<b>50 000 € (112 192 €)</b>		
<b>INDRE</b>					
36	ARGENTON-SUR-CREUSE (Com. de Com.)	38 591 €	14 665 € (14 665 €)	1.1	Informatisation
36	AZAY-LE-FERRON	487 444 €	46 307 € (185 229 €)	2.3	Construction
36	BUZANCAIS	10 086 €	3 530 € (3 530 €)	1.1	Informatisation
36	CHAILLAC	6 724 €	2 353 € (2 353 €)	1.1	Informatisation
36	CHAILLAC	17 146 €	6 001 € (6 001 €)	1.1	Equipement mobilier et/ou matériel
36	CHATEAUROUX (Conseil Général)	243 971 €	54 600 € (85 390 €)	1.2	Construction (aménagement)
36	CHATEAUROUX (Conseil Général)	58 394 €	20 438 € (20 438 €)	1.1	Equipement mobilier et/ou matériel
36	SAINT-VALENTIN (Com. de Com. Champagne Berrichonne)	327 081 €	40 610 € (130 832 €)	1.3	Construction
36	VALENCAY	707 798 €	50 000 € (290 198 €)	2.3	Construction
<b>36</b>	<b>Sous-total</b>	<b>1 897 235 €</b>	<b>238 504 € (738 636 €)</b>		
<b>LOIR-ET-CHEER</b>					
41	BLOIS (Conseil Général)	360 000 €	29 949 € (99 949 €)	3.3	Informatisation
41	FRETEVAL (Com de Com)	23 560 €	8 246 € (8 246 €)	1.1	Informatisation
41	VINEUIL	255 000 €	39 798 € (89 250 €)	1.2	Construction (aménagement)
<b>41</b>	<b>Sous-total</b>	<b>638 560 €</b>	<b>77 993 € (197 445 €)</b>		

DPT	Commune	Coût de l'opération HT en F jusqu'en 2001 inclus	Subventions Etat 2013 (Total subventions Etat)	Tranche de travaux	Opération
<b>INDRE-ET-LOIRE</b>					
37	ARTANNES-SUR-INDRE	456 881 €	46 830 € (187 321 €)	2.3	Construction
37	ARTANNES-SUR-INDRE (Com. de Com.)	37 548 €	15 395 € (15 395 €)	1.1	Equipe ment mobilier et/ou matériel
37	AZAY-LE-RIDEAU	1 452 433 €	290 000 € (595 498 €)	2.3	Construction (aménagement)
37	AZAY-LE-RIDEAU	115 232 €	23 623 € (47 245 €)	1.2	Equipe ment mobilier et/ou matériel
37	AZAY-LE-RIDEAU	50 237 €	20 597 € (20 597 €)	1.1	Informatisation
37	BALLAN-MIRE (Com. Agglo. Tours Plus)	1 704 000 €	100 000 € (596 400 €)	1.4	Construction
37	GENILLE	184 469 €	15 000 € (64 564 €)	2.3	Construction (aménagement)
37	LUYNES	1 177 970 €	170 000 € (471 188 €)	1.3	Construction (rénovation/ réhabilitation)
37	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	1 690 310 €	114 274 € (743 736 €)	4.4	Construction
37	MONTLOUIS-SUR-LOIRE	12 239 €	5 385 € (5 385 €)	1.1	Acquisition collection
37	SAINT-ETIENNE-DE-CHIGNY	225 352 €	35 000 € (78 873 €)	2.3	Construction (aménagement)
37	TOURS	3 644 983 €	398 000 € (1 494 443 €)	3.4	Construction (rénovation/ réhabilitation)
37	TOURS	441 360 €	82 000 € (132 408 €)	1.2	Acquisition collection
37	TOURS	489 490 €	105 000 € (200 690 €)	1.1	Equipe ment mobilier et/ou matériel
37	TOURS	201 852 €	41 000 € (82 759 €)	1.1	Informatisation
<b>37</b>	<b>Sous-total</b>	<b>11 884 356 €</b>	<b>1 462 104 € (4 736 503€)</b>		
<b>LOIRET</b>					
45	NOGENT-SUR-VERNISSON	8 200 €	2 870 € (2 870 €)	1.1	Informatisation
45	OLIVET	28 125 €	11 250 € (11 250 €)	1.1	Informatisation
45	ORLEANS	404 694 €	100 000 € (202 347 €)	1.2	Numérisation
45	OUZOUER-SUR-LOIRE (com. de com. Val d'Or et Forêt)	1 693 353 €	225 000 € (677 341 €)	1.3	Construction
45	PITHIVIERS	304 933 €	37 896 € (106 727 €)	2.2	Equipe ment mobilier et/ou matériel
45	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	982 710 €	144 843 € (373 430 €)	2.3	Construction
45	SAINT-DENIS-DE-L'HOTEL	64 619 €	24 555 € (24 555 €)	1.1	Equipe ment mobilier et/ou matériel
45	SAINT-PERE-SUR-LOIRE	6 098 €	2 134 € (2 134 €)	1.1	Informatisation
<b>45</b>	<b>Sous-total</b>	<b>3 492 732 €</b>	<b>548 548 € (1 400 654 €)</b>		
<b>Total</b>		<b>18 913 434</b>	<b>2 531 559 (7 454 610)</b>		

# Concours particulier pour les bibliothèques

## Typologie des interventions

Région Centre - 2013

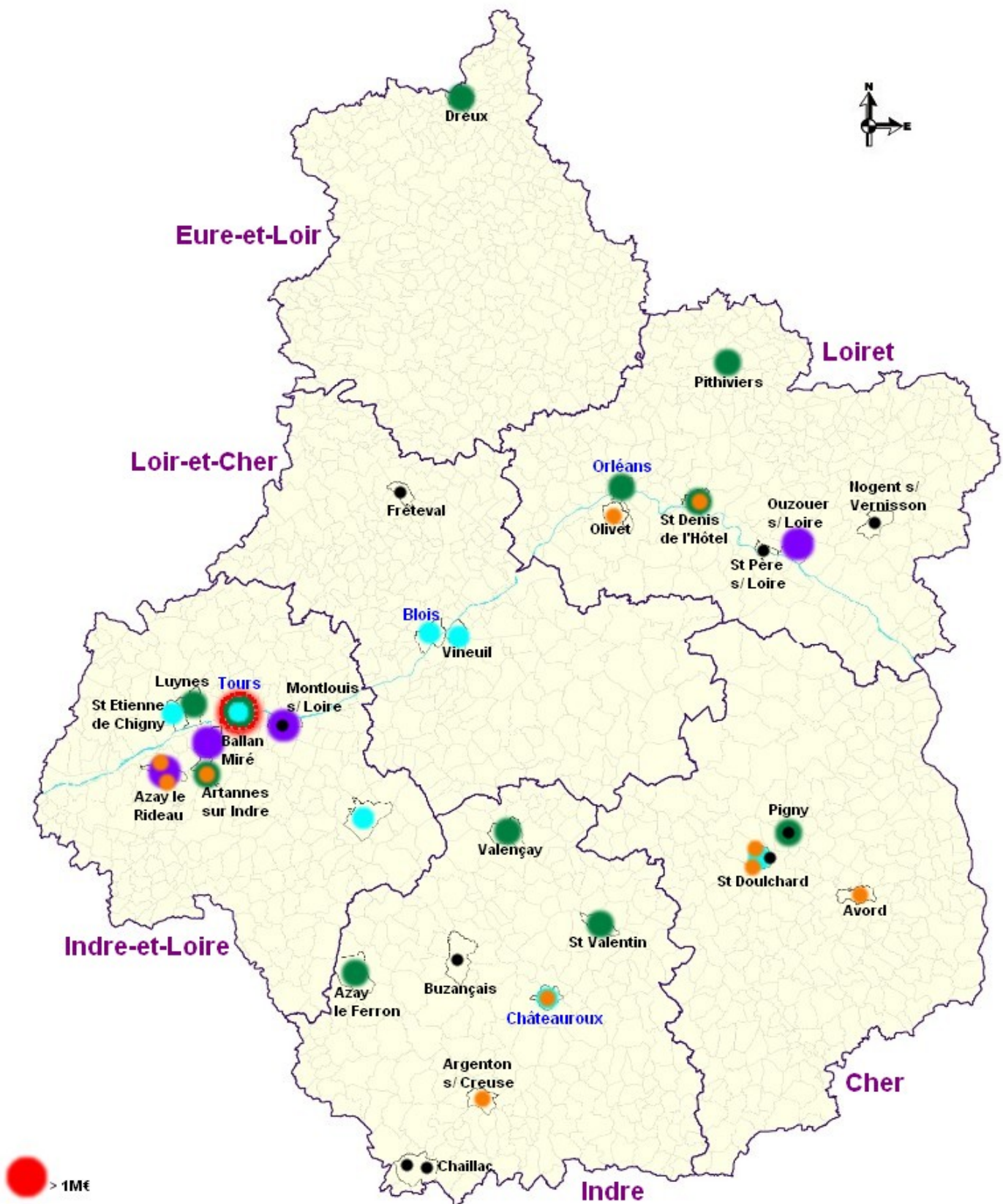


▲ Construction    ■ Équipement mobilier    □ Informatisation    □ Numérisation    + Acquisition

# Concours particulier pour les bibliothèques

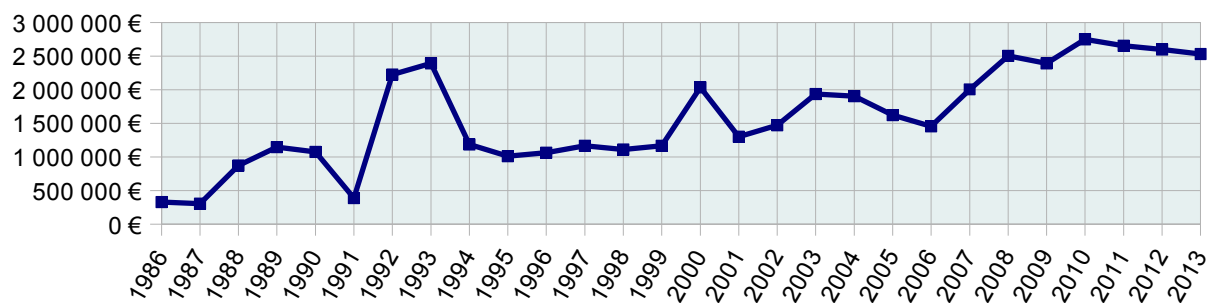
## Par niveau de subvention

### Région Centre - 2013



Fonds de carte : BD CARTO – IGN Paris 2007 – Licence / Cuin / 9037 – Reproduction interdite – DRAC Centre 2014

**Evolution des crédits du concours particulier en euros constants  
Région Centre 1986-2013**



Projet de médiathèque de Saint-Doulchard (Cher)  
© Cabinet Carré d'Arche

**Auteurs :**

Jean-Pierre Bouguier, conseiller livre et lecture

Isabelle Amouroux, Mission de la Coordination Documentation-Information-Communication